

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 524 924

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 82 06326

Se référant : au brevet d'invention n° 81 16540 du 31 août 1981.

(54) Élément modulaire pour l'architecture d'intérieur et d'extérieur et ensemble d'architecture d'intérieur ou d'extérieur réalisé au moyen d'un assemblage de ces éléments.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **E 04 C 3/02.**

(22) Date de dépôt..... 13 avril 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 14-10-1983.

(71) Déposant : FRANCO Claude. — FR.

(72) Invention de : Claude Franco.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Tony-Durand,
22, bd Voltaire, 75011 Paris.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) : 1°, n° 81 21242; 2°, n° 82 01628.

La présente addition a pour objet des perfectionnements au brevet principal qui décrit un élément modulaire pour l'architecture d'intérieur ou d'extérieur, ainsi qu'un ensemble d'architecture d'intérieur ou d'extérieur, 5 réalisé au moyen d'un assemblage de ces éléments.

Le brevet principal décrit ainsi diverses formes de réalisation de cet ensemble d'architecture, qui comprennent des assemblages d'une série d'éléments modulaires en U dont les largeurs et les longueurs des ailes sont variables, 10 ces assemblages étant pourvus de moyens de fixation des éléments modulaires les uns aux autres par leurs ailes.

Le premier certificat d'addition a pour but de proposer un certain nombre de moyens de fixation permettant d'assembler entre eux plusieurs éléments modulaires, 15 et de fixer certains de ces éléments à des surfaces qui ne sont plus accessibles après pose desdits éléments, c'est-à-dire notamment des plafonds et des planchers.

Le second certificat d'addition a pour objet un plancher présentant la structure modulaire décrite au 20 brevet principal, dans laquelle les éléments modulaires en U sont disposés en rangées parallèles contiguës, constituées chacune d'une série d'éléments placés bout à bout, et dont les extrémités sont solidarisées par des cadres rigides intérieurs fixés aux éléments.

25 Dans les diverses réalisations d'assemblages ayant fait l'objet du brevet principal et des additions précitées, les éléments en U ont leurs ailes sensiblement à angle droit avec la branche intermédiaire de liaison. Or, il est apparu que l'on pouvait réaliser des combinaisons 30 intéressantes au moyen d'éléments en U dont les ailes présentent une inclinaison déterminée par rapport au plan de la branche intermédiaire. En effet, selon l'inclinaison des ailes, on peut prévoir des assemblages à contours non

plus rectangulaires mais polygonaux.

Suivant la présente addition, les ailes de l'élément sont donc inclinées sur le plan de la branche de liaison entre lesdites ailes afin de permettre des assemblages 5 présentant des contours polygonaux.

Ainsi, si les ailes sont inclinées de 60° sur un plan de la branche intermédiaire, on comprend qu'on peut réaliser un assemblage formé d'éléments en U présentant un contour hexagonal, ce qui peut être intéressant pour réaliser 10 des agencements particuliers.

D'autres particularités de l'addition apparaîtront au cours de la description qui va suivre, faite en référence aux dessins annexés, sur lesquels ont été représentées plusieurs formes de réalisation de l'élément modulaire visé 15 par l'addition.

- La figure 1 est une vue en élévation en bout d'un ensemble d'éléments modulaires dont les ailes sont inclinées de 60° sur le plan de la branche intermédiaire.

- La figure 2 est une vue schématique en plan 20 d'un assemblage d'éléments en U similaires à ceux de la figure 1, constituant un agencement de cloisons dans un local de bureaux ou d'une exposition.

- La figure 3 est une vue en plan d'une combinaison de trois éléments susceptibles de constituer un filot d'informations dans une exposition ou un hall. 25

- La figure 4 est une vue en perspective schématique de l'assemblage de la figure 2.

Les éléments en U représentés à la figure 1 sont des éléments modulaires susceptibles d'être assemblés entre 30 eux par leurs ailes afin de constituer des assemblages utilisables pour la réalisation de meubles, et l'agencement de pièces telles que bureaux, magasins, pièces d'habitation comme décrit au brevet principal.

La longueur de ces éléments est un multiple de 35 celle d'un élément modulaire de base, et des perforations sont ménagées le long des ailes de ces profilés afin de

permettre leur assemblage avec au moins un autre élément de dimensions appropriées par des moyens de fixation adéquats traversant les perforations des ailes contiguës des deux éléments comme décrit au brevet principal; le long des ailes 5 des éléments, les perforations sont exécutées suivant une série répétitive et identique à la série des perforations de l'élément modulaire de base.

On a représenté à la figure 1, trois séries d'éléments en U, A, B, C : la série A comprend quatre éléments 10 1, 2, 3, 4 dont les ailes 5 sont inclinées d'un angle K égal à 60° sur le plan P des branches intermédiaires respectives 6, 7, 8, 9 de ces éléments.

Par ailleurs, les ailes 5 sont écartées l'une de l'autre, ou en d'autres termes divergent, et ont toutes 15 la même largeur.

Enfin, dans cette série A les branches intermédiaires 6, 7, 8, 9 ont des largeurs décroissantes.

La série B est constituée de trois éléments 11, 12, 13 dont les branches intermédiaires ont également 20 des largeurs décroissantes et inférieures aux largeurs des branches correspondantes 6, 7, 8 des éléments 1 à 3 de la série A. Par contre, les ailes 14, de la série B ont des largeurs supérieures à la largeur des ailes de la série A, mais égales entre elles et elles sont aussi inclinées d'un angle K sur le plan P' des branches intermédiaires, 25 en divergeant l'une par rapport à l'autre dans chaque élément.

Enfin la série C est constituée de trois éléments 15, 16, 17 dont les branches intermédiaires ont des largeurs décroissantes et inférieures aux largeurs des branches 30 correspondantes de la série B, tandis que leurs ailes 18, 19, 21 ont des largeurs supérieures à celles des ailes 14, 15, 16, en étant également inclinées de 60° sur le plan de leur branche centrale.

La structure modulaire de tous ces éléments est donc analogue à celle décrite au brevet principal, avec cette différence que les ailes sont écartées l'une de l'autre et inclinées de 60° sur le plan des branches intermédiaires, 5 au lieu d'être perpendiculaires à celles-ci.

Dans l'exemple illustré aux figures 2 et 4, on a réalisé un agencement de cloisons le long d'un mur 22 au moyen d'un ensemble d'éléments en U 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 réservant un certain volume entre le mur 22 et 10 cet assemblage d'éléments. Ceux-ci ont des largeurs différentes ainsi que des ailes de largeurs différentes. On voit ainsi que cet agencement comporte deux éléments 25 dont les ailes ont une largeur plus grande que les autres, une porte 31 pouvant être montée entre l'élément 25 et l'élément 15 26 voisin. Ce dernier a ses ailes ouvertes en direction de l'extérieur du volume compris entre le mur 22 et l'assemblage d'éléments, ce qui permet d'y fixer un élément 40 recevant une jardinière 32 à des fins décoratives. De même l'élément 27 contigu à l'élément 32, assemblé à celui-ci par leurs 20 ailes adjacentes, est ouvert vers l'extérieur, ce qui permet d'y monter un podium 33 constitué d'un élément en U pour l'exposition d'objets divers.

Les éléments terminaux 29 et 23 sont fixés l'un à l'élément 30 qui est appliqué contre le mur 22 et l'autre 25 directement au mur 22.

Lorsqu'un élément a ses branches ouvertes vers l'extérieur comme c'est le cas des éléments 26 et 27, on peut fixer à la partie supérieure de ceux-ci et plus précisément à leurs ailes, des bandeaux décoratifs 34, 35 formés 30 d'éléments en U.

Dans cet assemblage ainsi que dans tous ceux réalisés avec des éléments dont les ailes ont une inclinaison de 60° sur le plan des branches centrales, celles-ci s'étendent dans des plans symbolisés par les lignes quadrillées 35 ou plus exactement en losanges portéessur la figure 2.

On comprend qu'avec des éléments dont les ailes latérales sont ainsi inclinées de 60°, on peut réaliser de très nombreuses combinaisons présentant des contours polygonaux, par exemple hexagonaux avec six éléments consécutifs.

5. Le panneau de la figure 3 est de section triangulaire et constitué par la combinaison de trois éléments 50 en U dont les ailes 50a sont fixées aux branches centrales 50b des éléments 50 contigus. A chaque bac ou élément 50 peut être fixé un élément 60 à ailes plus larges, susceptible de supporter des tablettes pour présenter du matériel ou des informations.

Il est également possible de réaliser des assemblages à contours octogonaux en inclinant les ailes des éléments non plus de 60°, mais de 45° environ sur le plan des branches intermédiaires.

Les éléments en U à ailes latérales inclinées selon l'addition présentent plusieurs avantages :

En premier lieu, cela évite de rainurer les plaques pour exécuter des pliages à 90°, rainurage qui provoque une 20 diminution de la solidité des plaques. Par conséquent, l'inclinaison à 60 ou à 45° renforce la solidité des éléments et des assemblages constitués par ceux-ci.

En second lieu, des éléments ainsi modifiés peuvent être aisément stockés par empilement les uns sur les autres, 25 donc avec un faible encombrement, ce qui est impossible avec des bacs ou éléments en U dont les ailes sont pliées à 90°.

Enfin, on peut réaliser des effets décoratifs supplémentaires en combinant les éléments en U suivant des lignes ou contours généraux incurvés, ou polygonaux, au lieu 30 d'avoir des assemblages à angles vifs.

L'addition n'est pas limitée aux exemples de réalisation décrits et peut comporter de nombreuses variantes d'exécution.

REVENDICATIONS

1 - Elément modulaire (1, 2,...17) pour l'architecture d'intérieur et d'extérieur, notamment la réalisation de meubles et l'agencement de pièces telles que bureaux, magasins, pièces d'habitation par assemblage entre eux
5 d'une série d'éléments modulaires, constitué conformément à la revendication 1 du brevet principal d'un profilé en U dont la longueur est un multiple de celle d'un élément modulaire de base, et des perforations sont ménagées le long des ailes de ce profilé afin de permettre l'assemblage
10 de ce dernier avec au moins un autre élément modulaire de dimensions appropriées par des moyens de fixation adéquats traversant les perforations des ailes contiguës des deux éléments et, le long des ailes (14) dudit élément, les perforations sont exécutées suivant une série répétitive
15 et identique à la série des perforations de l'élément modulaire de base, caractérisé en ce que les ailes (5, 15, 19) de cet élément (1, 2,...,17) sont inclinées sur le plan (P) de la branche (6, 7,...) de liaison entre lesdites ailes afin de permettre des assemblages suivant des contours
20 polygonaux.

2 - Elément selon la revendication 1 de la présente addition, caractérisé en ce que les ailes (5, 14-21) sont inclinées, soit d'un angle de 60 degrés environ sur le plan de la branche intermédiaire pour la réalisation d'assemblages suivant des contours hexagonaux, soit de 45 degrés environ pour la réalisation d'assemblages à contours octogonaux.

Fig. 3

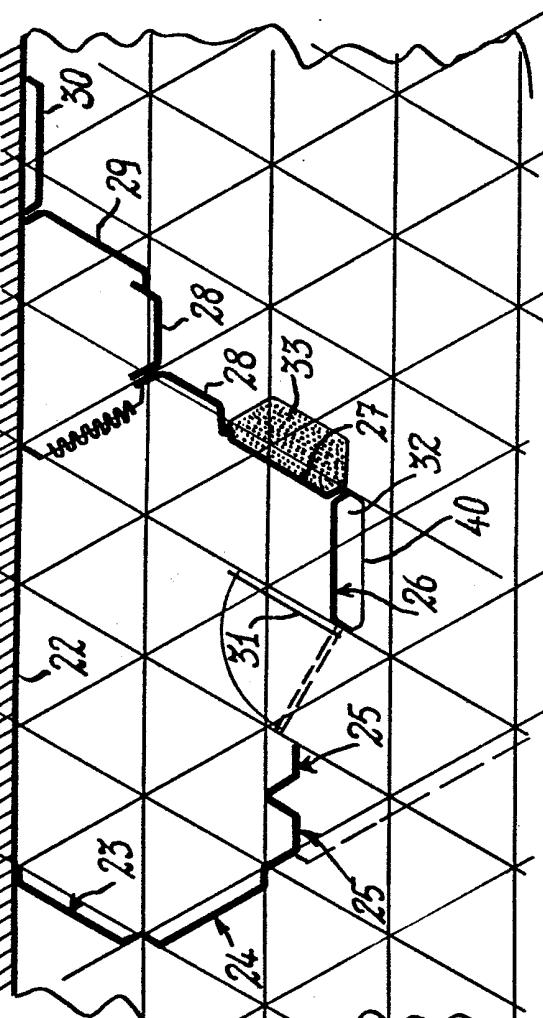
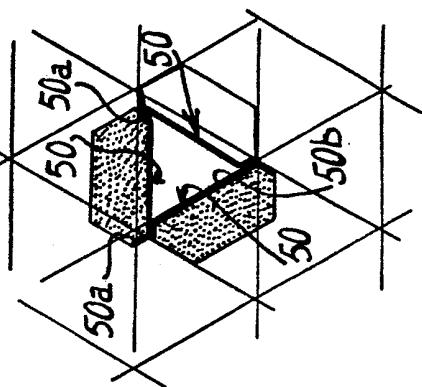


Fig. 2

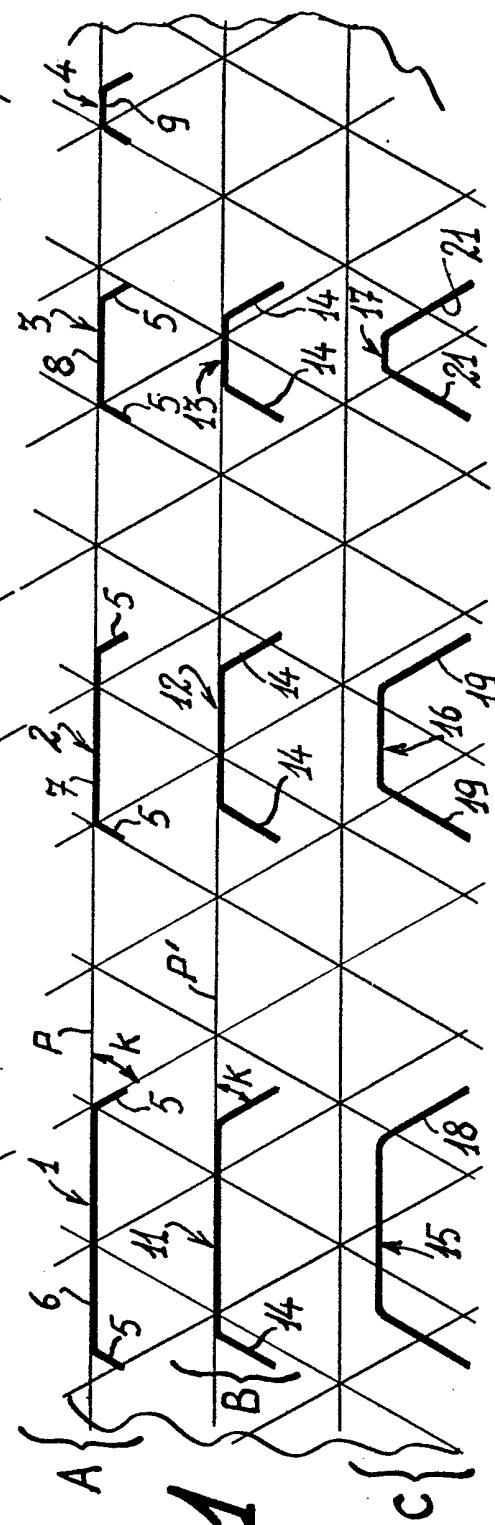


Fig. 1

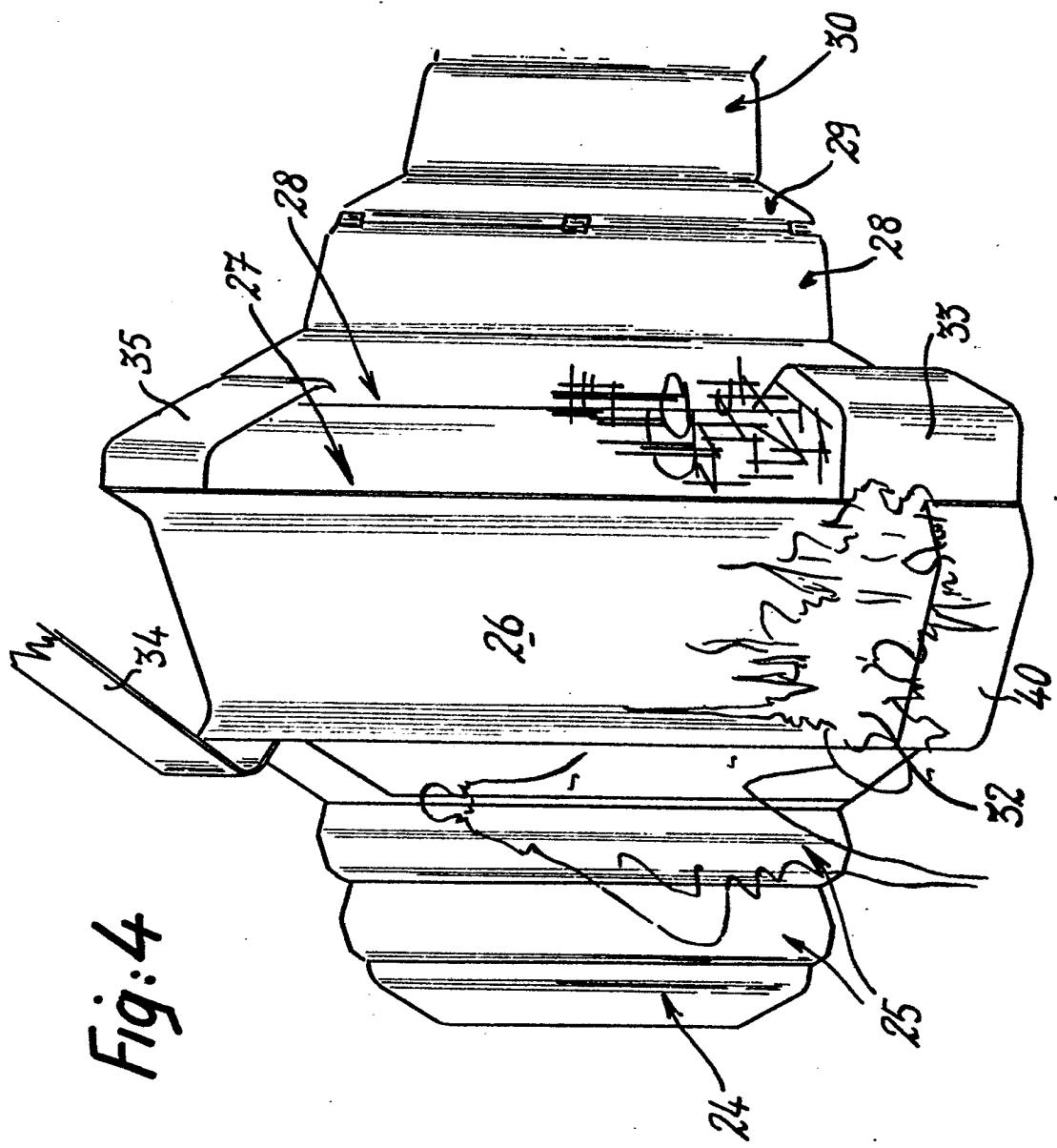


Fig. 4